

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MANTES-LA-JOLIE

Réunion du 19 avril 2021

BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES 2020

NOTE DE SYNTHESE

L'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le bilan des acquisitions et cessions immobilières effectuées sur le territoire d'une commune de plus de deux mille (2 000) habitants donne lieu, chaque année, à une délibération du Conseil Municipal.

Le Compte Administratif retrace ainsi ces opérations au titre de l'exercice 2020 :

Budget principal :

Acquisitions (en €)

ADRESSE	PARCELLE	PRIX
26 rue Gambetta	AB 44	420 000 €
26 rue Gambetta	AB 44 (fonds de commerce)	60 000 €
11bis Place du Marché au Blé	AH 182 (fonds de commerce)	120 000 €

Budget annexe ZAC des Bords de Seine : Néant

Convention avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France :

Acquisitions (en €)

ADRESSE	PARCELLE	PRIX
28 avenue de la Division Leclerc	AI 173	340 000 €
26 avenue de la Division Leclerc	AI 172	210 000 €
195 boulevard du Maréchal Juin	AO 34	270 000 €
35 boulevard du Maréchal Juin	AI 393	110 000 €
10 rue Planty	AI 236	218 000 €
35 boulevard du Maréchal Juin	AI 392 et 393	550 000 €

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2241-1,

Considérant l'approbation du compte administratif 2020 du budget principal et du budget annexe de la ZAC des Bords de Seine,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- de prendre acte du bilan 2020 des acquisitions et cessions immobilières.

Le Maire

Raphaël COGNET